



PRÉPAREZ VOS VACANCES
ET CHOISISSEZ
VOTRE SÉJOUR SUR
[VACAF.ORG](https://vacaf.org)



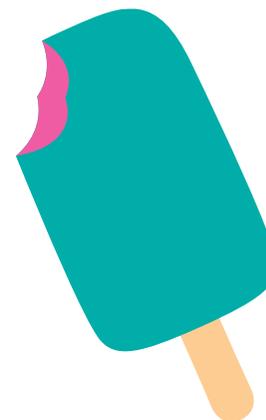
© Caf du Nord / Service Communication / 26.04.2023 / ©Adobe Stock



caf.fr

**H E L L O
V A C A F**

AIDE AUX VACANCES FAMILIALES



DES VACANCES POUR TOUS
[VACAF.ORG](https://vacaf.org)



2023

AIDE AUX VACANCES FAMILIALES

Partir en vacances, c'est s'offrir un temps précieux de partage et de découverte en famille. Un coup de pouce pour réussir votre projet de vacances ?

Vacaf vous propose une Aide aux vacances familiales (Avf).

Vous n'avez aucune démarche à réaliser pour bénéficier de l'Aide aux vacances familiales (Avf). Votre Caf vous envoie début mai au plus tard un sms puis un mail vous précisant la durée, le taux de l'aide, le plafond...

COMMENT RÉSERVER MON SÉJOUR ?

Choisissez la formule adaptée à votre famille sur le site vacaf.org



RÉSERVEZ AU PLUS VITE VOTRE SÉJOUR.

Les places disponibles financées sont limitées.

COMMENT EST CALCULÉE MON AIDE ?

Votre aide est calculée en fonction du coût de l'hébergement (location, restauration dans le cas d'un forfait et frais éventuels de dossier).

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF *	AIDE MAXIMALE	
		1 À 2 ENFANTS	3 ENFANTS ET PLUS
0 à 369 euros	75 %	800 euros	850 euros
370 à 499 euros	70 %	750 euros	800 euros
500 à 700 euros	50 %	500 euros	550 euros
Inférieur ou égal à 700 euros pour les familles ayant un ou des enfants bénéficiaire(s) de l'Aeeh.	75 %	850 euros	

* Pourcentage du coût du séjour

Exemple de calcul

Location 900 € - Aide 70 % Vacaf 630 € = À votre charge 270 €

LES CONDITIONS

- La présence d'**au moins un adulte et un enfant ayant-droit** est obligatoire pendant le séjour.
- Les enfants de 3 à 16 ans sont soumis à l'**obligation scolaire**. Vacaf refusera donc la prise en charge de la totalité du séjour hors période de vacances scolaires.
- La durée du séjour est de **7 nuits minimum et 14 nuits maximum**, une seule fois dans l'année.

→ AIDE AU TRANSPORT

Si vous réservez un séjour Vacaf à **plus de 200 km** de votre domicile **entre le 8 juillet et le 3 septembre 2023**, vous allez recevoir **automatiquement** une aide :

- de **100 €** si votre centre de vacances se situe entre 200 km et 400 km de chez vous ;
- de **200 €** si la structure est à plus de 400 km.